

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Robin Hagen (membre no 124818) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur Hagen dont le domicile professionnel est situé à Ottawa, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 28 juin 2013. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

